

Nouvelle gouvernance des langues officielles à Patrimoine canadien



Le 6 février 2006, l'honorable Josée Verner était assermentée en tant que ministre de la Coopération internationale et ministre de la Francophonie et des Langues officielles. L'équipe de rédaction du *Bulletin 41-42* lui a posé quelques questions concernant son rôle et sa vision dans le dossier des langues officielles.

Décrivez-nous votre parcours personnel et professionnel, et ce qui vous a amené en politique.

Avant de faire le saut en politique fédérale, j'ai oeuvré dans le domaine des communications et dans le secteur public pendant près de 20 ans. Par exemple, durant la seconde moitié des années 1980, j'ai travaillé dans le gouvernement de l'ancien premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa.

En 2004, on m'a approchée pour être candidate conservatrice dans la circonscription de Louis-Saint-Laurent, en banlieue de Québec. Tout au long de cette campagne, j'ai livré une chaude lutte sur le terrain et je suis fière du résultat obtenu, ce qui a servi de bons fondements pour ma victoire électorale au mois de janvier dernier.

Au cours des deux dernières années, j'ai fait partie du cabinet fantôme de monsieur Stephen Harper. Pendant cette période, on m'a confié le mandat de porte-parole pour l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, pour la Francophonie ainsi que pour le dossier des langues officielles.

Je travaille avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme comme députée élue

du comté de Louis-Saint-Laurent. Afin de m'aider à relever ces défis professionnels, je suis épaulée sur le plan personnel par mon conjoint et mes trois enfants dont je suis très fière.

Parlez-nous de votre rôle en ce qui concerne la Francophonie et les langues officielles?

Pour moi, il est essentiel que la ministre de la Francophonie et des Langues officielles assure un rôle de leadership politique sur les enjeux de dualité linguistique du pays. Étant la porte-parole du gouvernement sur les questions de langues officielles, je crois qu'il est important de travailler étroitement avec les provinces et les territoires pour l'ensemble du gouvernement.

Mes deux chapeaux me permettent de faire le lien entre toutes les communautés francophones du Canada et la Francophonie internationale pour ainsi assurer le rayonnement de la francophonie canadienne sur les scènes nationale et internationale. Par exemple, mes visites récentes tant à Saint-Boniface qu'au Nouveau-Brunswick m'ont permis de réaliser l'avantage de porter ces deux chapeaux.

Suite de l'entrevue à la page 3

Vol. 12, n° 2

Info-Culture	2
Retour sur ConverGence 2006	5
Signature des ententes en éducation	6
Rendez-vous de la Francophonie : pratiques exemplaires	8
Politique à Santé Canada appuyant les communautés en milieu minoritaire	10
Tronçon 2003-2005 de l'autoroute des francocommunautés virtuelles	11
CommunAction : guichet unique virtuel	11
PICLO	14
Initiatives régionales	16

29^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FCCF

La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) a honoré les siens à l'occasion de sa 29^e assemblée générale annuelle à Saint-Jean (Terre-Neuve), le 17 juin 2006. À l'aube de son 30^e anniversaire, la FCCF a remis ses prix Hommage.

Le **prix Hommage du développement culturel** a été remis au Regroupement artistique francophone de l'Alberta, qui a obtenu le statut de porte-parole officiel du secteur culturel en signant une entente avec l'Association canadienne-française de l'Alberta.

Le **prix Hommage des arts et des industries culturelles** a été remis à Arash Mohtashami-Maali et la Revue *Liaison*. Homme de lettres et poète, M. Mohtashami-Maali dirige les Éditions Interligne ainsi que la revue *Liaison*, qui couvre la vie artistique et culturelle des communautés francophones du Canada. La revue *Liaison* a récemment dépassé les frontières de l'Ontario pour devenir une revue littéraire pancanadienne.

Site Web : www.fccf.ca.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ARTS MÉDIATIQUES

À sa dernière réunion, le 30 mars 2006, le Groupe de travail sur les arts médiatiques s'est questionné sur l'effet de la production télévisuelle et cinématographique locale sur la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire.

Les organisateurs avaient convié plusieurs conférenciers, dont René Cormier, de la FCCF, Jean-Claude Mahé et Nancy Roch, de Téléfilm Canada, Richard Simoens, de Radio-Canada, en plus de prévoir des discussions en ateliers. On a notamment parlé des programmes et mécanismes de concertation et de financement fédéraux. On s'est demandé comment ils contribuent au développement de la télévision et du cinéma et à la consolidation de l'industrie du film et de la vidéo dans les communautés francophones en situation minoritaire. On s'est aussi demandé si ces programmes et mécanismes ont aidé à endiguer l'assimilation et l'exode des jeunes talents francophones en milieu minoritaire. À cet égard, René Cormier a souligné qu'en soutenant la production télévisuelle et cinématographique, on soutient la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. La francophonie est vitale à la diversité du Canada et la préservation de cette diversité fera en sorte que le Canada sera un pays où on aura envie de continuer à vivre.

LIEN LANGUE-CULTURE-ÉDUCATION : BRISER L'ISOLEMENT DES ORGANISMES

Les 20 et 22 février 2006, la FCCF et la Table des organismes nationaux des arts et de la culture tenaient des consultations provinciales sur le lien langue-culture-éducation au Nouveau-Brunswick et au Manitoba. Plusieurs éléments ressortent des discussions, dont le fait que plusieurs entités existent et sont actives dans ce dossier, mais qu'elles travaillent souvent en silo. Pour briser l'isolement, qui nuit considérablement au rayonnement des activités, les participants ont résolu d'entretenir des liens sur une base périodique.

Au Nouveau-Brunswick, on a créé une Table de concertation intersectorielle Arts-Culture-Éducation, qui s'insère dans le cadre des États généraux sur les arts et la culture dans la société acadienne de cette province, qui auront lieu au printemps 2007. Au Manitoba, on a plutôt créé un comité de travail qui élaborera un plan d'action et trouvera les fonds nécessaires pour poursuivre ses activités et dresser un état des lieux.

Site Web : www.fccf.ca/fccf/home/index.cfm?id=194.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

C'est le 3 mai 2006 que s'est réuni le Groupe de travail sur le développement culturel, co-présidé par Pierre Bourbeau, directeur général de la FCCF et Michel Lemay, directeur des Programmes et développement des arts à Patrimoine canadien, pour examiner divers dossiers pilotés par la FCCF sur les plans national, provincial et municipal.

L'initiative Lien langue-culture-éducation, l'Enquête nationale sur l'action culturelle et artistique, et le positionnement du secteur culturel au sein des communautés linguistiques de langue officielle en situation minoritaire étaient à l'ordre du jour. Des intervenants communautaires de la FCCF, du Yukon, du Manitoba et de l'Île-du-Prince-Édouard étaient présents.

La rencontre s'est terminée par un exercice de planification tenant compte de la conjoncture politique et des capacités des organisations. Les participants ont élaboré les premiers jalons d'un plan de travail pour le développement culturel en 2006-2007. L'exercice a tenu compte du positionnement du dossier des arts et de la culture à tous les paliers gouvernementaux, de la visibilité des communautés francophones au 400^e anniversaire de Québec en 2008, et de la préparation d'un Forum artistique en 2008 par la FCCF.

Suite de la page 1

NOUVELLE GOUVERNANCE DES LANGUES OFFICIELLES À PATRIMOINE CANADIEN

Comment votre rôle est-il lié à celui de la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Beverley J. Oda?

Lors de la formation de son cabinet, le premier ministre m'a confié la responsabilité de l'ensemble du dossier des langues officielles. Cela comprend à la fois la coordination horizontale de toutes les initiatives fédérales en matière de langues officielles, et la gestion des Programmes d'appui aux langues officielles. Je suis appuyée par le Secrétariat des langues officielles dans mes fonctions de coordination horizontale, et par la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, pour ce qui est de la gestion des programmes qui relevaient auparavant de la ministre du Patrimoine canadien. Cela dit, je travaille en étroite collaboration avec ma collègue, madame Oda.

Dans le cadre de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral s'est engagé à favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Comment croyez-vous qu'il convient de remplir cet engagement?

Je crois fermement que les langues officielles de notre pays représentent un avantage social, culturel et économique unique pour tous les Canadiens et Canadiennes. Je travaille entre autres avec les gouvernements provinciaux et

territoriaux afin de faire progresser la dualité linguistique et afin d'appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Évidemment, ces actions se font dans le respect de nos champs de compétence respectifs.

De plus, je collabore avec tous mes collègues du Conseil des ministres pour faire en sorte que la dualité linguistique fasse partie intégrante des processus de prise de décisions et d'élaboration de politiques et de programmes. L'approche de notre gouvernement est simple. Nous désirons mettre l'accent sur l'atteinte de résultats tangibles et d'objectifs mesurables en matière de langues officielles.

Selon vous, quels sont les défis que vous aurez à relever auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, soit la communauté francophone hors-Québec et la communauté anglophone au Québec?

Tout d'abord, je me suis fixée l'objectif d'être à l'écoute des besoins et des défis des communautés de langue officielle en situation minoritaire. J'ai d'ailleurs entamé une tournée pan-canadienne afin de rencontrer ces communautés. À ce jour, j'ai rencontré les Franco-Manitobains, les Franco-Ontariens, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ainsi que des représentants de la communauté anglophone du Québec. J'ai également l'intention de visiter les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les autres régions du Canada.

Tout comme le premier ministre, je désire réitérer l'engagement inébranlable de notre gouvernement pour une dualité linguistique moderne et dynamique au sein du Canada; ce qui constitue une valeur fondamentale de notre société.



C'est sous ce thème que se sont déroulées les discussions entre les leaders communautaires du Manitoba et les fonctionnaires fédéraux, les 1^{er} et 2 juin 2006 à Winnipeg. En effet, la communauté francophone du Manitoba a accueilli des représentants nationaux et régionaux d'une vingtaine de ministères et organismes fédéraux pour cerner des pistes de collaboration et

favoriser le développement de la communauté. Mentionnons que ce thème s'inspirait de la stratégie franco-manitobaine intitulée : « Agrandir l'espace francophone du Manitoba », qui vise à accueillir les nouveaux arrivants francophones, à faciliter leur rapprochement avec des personnes bilingues et à sensibiliser les parents de familles exogames à l'importance de l'usage du français.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, organisées par Patrimoine canadien. Ainsi, M. Daniel Boucher, président-directeur-général

de la Société franco-manitobaine (SFM) a pu livrer un portrait de la communauté et de ses grands enjeux, comme la promotion des activités communautaires et du milieu rural, la collaboration et le développement professionnel des artistes, ou encore l'appui aux athlètes et aux officiels, pour ne nommer que quelques exemples, tirés du plan de développement global. D'autre part, M. Alain Boucher, coordonnateur des centres de services bilingues au Secrétariat des services en langue française du Manitoba, a présenté divers mécanismes de collaboration entre les gouvernements et la communauté, tels que les centres de services bilingues, le comité du partenariat pour le développement

économique des francophones du Manitoba, le Groupe de travail sur l'amélioration des services en langue française au sein du système judiciaire et le Conseil communauté en santé, entre autres. De plus, M^{me} Mariette Mulaire, directrice générale du Conseil de développement économique du Manitoba, a fait le point sur la campagne d'image de marque intitulée « C'est si bon / Ensemble - Together », issue d'un grand projet visant à positionner les municipalités bilingues du Manitoba et la valeur ajoutée du français dans l'essor du Manitoba.

Réunies en ateliers, une centaine de personnes ont abordé des thèmes comme les arts, la culture et le patrimoine, la santé et la petite enfance et le développement économique et international. Les participants fédéraux



Dans l'ordre habituel, Hélène Fiset et Alain Boucher, du Secrétariat provincial des services en français, Louise Trahan, de la Direction de la concertation interministérielle, Natalie Gagné, de la SFM et Simone Neveux, maîtresse de cérémonie.

en ont profité pour échanger davantage sur les programmes et politiques dans des secteurs communs, par exemple, en santé, petite enfance, justice, etc.

On a tiré des discussions des façons novatrices d'appuyer le développement des communautés : que ce soit en suggérant de promouvoir la santé par le sport, dans une perspective de

mieux-être et non de compétition; d'utiliser le marketing international pour promouvoir les attraits touristiques des communautés; ou encore d'utiliser davantage les nouvelles technologies afin de promouvoir les programmes et services gouvernementaux auprès des jeunes.

La journée a été marquée par une tournée de Saint-Boniface où les coordonnateurs nationaux et régionaux ont pu visiter : le centre de services bilingues de Winnipeg et le centre culturel franco-manitobain. Finalement, une réception a été offerte par la communauté francophone et s'est terminée sur une note d'humour jouée avec brio par le groupe Elles M N O P. Ces trois artistes ont présenté un spectacle des plus colorés inspiré de la thématique de l'identité culturelle francophone.

Franco-Allô!



Marie Gaudet
Service Canada

Je suis d'origine fransaskoise et j'habite maintenant en Alberta. Dans l'Ouest canadien, il peut être assez difficile de conserver sa langue maternelle et d'encourager ses enfants à l'apprendre. J'ai donc commencé, à titre d'agent des langues officielles, à écrire des courriels hebdomadaires destinés à tout notre personnel bilingue. Je les rédige de la façon la plus simple et divertissante possible, et j'essaie de sensibiliser les gens à l'éventail d'activités offertes par notre communauté francophone pleine d'entrain. À Edmonton, mes courriels ont « fait des petits » : une pause-café hebdomadaire où nous parlons en français. Notre groupe se nomme Franco-allô. Initialement, c'était un défi de trouver des participants, mais le bouche-à-oreille a fait son oeuvre. Au fur et à mesure que les gens ont appris qu'il existait un groupe de francophiles ici même à Place du Canada, la petite pause-café a pris un essor fulgurant!

Les gens d'autres ministères ont commencé à participer et certains d'entre eux offrant leur propre séance à l'heure du café ou du déjeuner. C'est ainsi que sont nés *Les Dîne-à-Mots* de Diversification de l'économie de l'Ouest et *Le Bistro francophone* du ministère de la Justice qui se rencontrent également à toutes les semaines. Certains bureaux ont créé leurs propres bulletins électroniques (comme *La francofolie albertaine* à Calgary par l'Agence du revenu du Canada). Le Conseil fédéral de l'Alberta a récemment tenu une séance en français sur la retraite. Le fil d'Ariane, dans tout ça, c'est que tous les fonctionnaires fédéraux sont invités aux séances.

Il arrive de plus en plus souvent qu'on entende parler français dans l'aire de restauration de notre édifice (tout au moins les jeudis après-midis). Notre petite pause-café se poursuit, en compagnie de nouveaux amis qui s'acharnent tous ensemble à apprendre ma langue - voilà tout un honneur!

L'Alberta est fière d'apporter un ton positif à la situation globale des langues officielles. Voilà la vraie nature du Canada!

Un retour sur le forum ConverGence 2006 au Manitoba : mieux se connaître pour mieux travailler ensemble

En mars 2006, le Conseil fédéral du Manitoba, le Secrétariat provincial des services en langue française et la Société franco-manitobaine ont uni leurs efforts lors d'un survol de la situation de la communauté francophone au Manitoba.

Le forum ConverGence 2006 accueillait près de 200 personnes, fonctionnaires des gouvernements fédéral et provincial et représentants communautaires. L'objectif consistait à mieux se connaître et à alimenter un changement de culture nécessaire pour s'engager dans des activités dynamiques, enrichissantes et continues.

La première journée de rencontre a été particulièrement colorée. Des jeunes ont brossé un tableau éloquent de l'histoire du Manitoba français, très liée à celle des

Autochtones de la région, et des institutions créées au fil des ans. La troupe de comédiennes Elles M N O P a ensuite présenté avec humour les aléas de la vie en français au Manitoba à différentes époques. La journée s'est terminée avec des exposés sur des pratiques exemplaires mettant en valeur la créativité et l'esprit d'équipe de certains ministères et organismes fédéraux.

Le lendemain, les participants ont analysé divers scénarios pour cerner les avantages et les inconvénients des modèles de collaboration entre gouvernements et communauté francophone. Ils ont retenu cinq caractéristiques positives, puis établi une liste de priorités et d'éléments clés pour favoriser une collaboration optimale. Les caractéristiques retenues sont les suivantes :

- un partenariat équitable et inclusif ;
- un engagement soutenu de la part des chefs de file ;
- un plan stratégique global conjoint répondant aux besoins des Franco-Manitobains ;
- des actions ciblées menant à des résultats concrets ; et
- une structure et un fonctionnement souples et légers.

Le forum ConverGence 2006 a donné l'occasion aux participants de commencer à travailler ensemble. Les activités complémentaires des deux jours ont permis de comprendre le contexte franco-manitobain dans toute sa complexité et de dégager une vision commune pour collaborer de manière efficace et engagée.



La troupe de comédiennes, Elles M N O P



Les récipiendaires du prix Ronald-Duhamel, MM. Mike Styre et Edmond Labossière

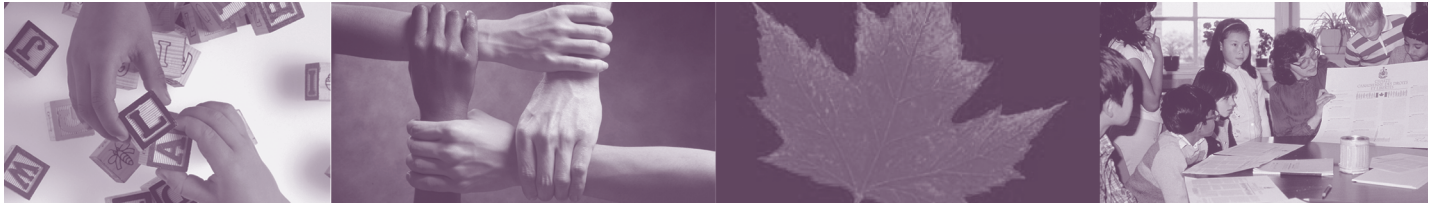
Saint-Pierre et Notre-Dame-de-Lourdes. Mike Styre, directeur pour le Manitoba de l'Agence des services frontaliers du Canada et coprésident fondateur du Comité directeur des langues officielles du Conseil fédéral du Manitoba, et Edmond Labossière, ancien conseiller spécial du Secrétariat provincial des services en langue française, ont accepté le prix au nom de leurs équipes respectives.

PRIX RONALD-DUHAMEL

La communauté franco-manitobaine a profité du forum ConverGence pour décerner son Prix Ronald-Duhamel, qui souligne l'excellence et l'innovation au service de la francophonie manitobaine.

Deux équipes de fonctionnaires, l'une fédérale et l'autre provinciale, ont été récompensées pour la mise sur pied des trois premiers centres de services bilingues à Saint-Boniface,

SIGNATURES DES ENTENTES EN ÉDUCATION ENTRE



PATRIMOINE CANADIEN ET LES PROVINCES ET TERRITOIRES

C'est en mars 2006 qu'ont été conclues toutes les ententes avec les provinces et les territoires dans le domaine de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde. Ces ententes répartissent des contributions fédérales totalisant près d'un milliard de dollars qui seront versées sur une période de quatre ans, soit jusqu'en 2008-2009.

Une longue tradition

Il y a maintenant plus de 35 ans que le gouvernement du Canada aide financièrement les provinces et les territoires à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et à offrir des programmes d'enseignement de la langue seconde.

Cette relation, dans un domaine de responsabilité provinciale, est encadrée par un Protocole pluriannuel négocié entre le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], au nom des provinces et des territoires, et Patrimoine canadien. Le Protocole est l'instrument multilatéral qui fixe les principaux paramètres entourant la collaboration bilatérale entre le gouvernement du Canada et chaque gouvernement provincial ou territorial. Le plus récent *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* couvre les années 2005-2006 à 2008-2009.

Le protocole

Le nouveau Protocole détermine la répartition financière d'une enveloppe fédérale de 1 019 388 000 \$ sur quatre ans à l'appui des mêmes grands objectifs que les protocoles antérieurs :

- offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes d'expression française et anglaise en situation minoritaire une éducation dans leur propre langue; et
- offrir à l'ensemble de la clientèle scolaire la possibilité d'apprendre leur seconde langue officielle.

Il prévoit une somme de 107 872 000 \$ pour la mise en œuvre des programmes de bourses *Explore* et *Destination Clic* et des programmes de moniteurs de langue *Accent* et *Odyssee*, et de 911 516 000 \$ pour la mise en œuvre d'ententes bilatérales conclues entre Patrimoine canadien et chaque province et territoire.

Les ententes bilatérales

Les ententes bilatérales conclues entre Patrimoine canadien et chaque province et territoire sont d'une durée de quatre ans, à frais partagés. Chaque gouvernement provincial et territorial a élaboré un plan d'action pluriannuel qui fait maintenant partie intégrante de son entente bilatérale. Ce plan d'action présente les stratégies qu'une province ou un territoire compte mettre en œuvre dans ses programmes d'enseignement régulier au cours de la période de quatre ans. Il décrit également des stratégies

additionnelles qui viendront appuyer des enjeux provinciaux ou territoriaux particuliers en matière d'éducation dans la langue de la minorité et d'apprentissage de la langue seconde.

Au total, 656 millions de dollars seront consacrés au maintien et à l'amélioration des programmes réguliers, 153,3 millions de dollars à l'appui de stratégies additionnelles pour l'enseignement dans la langue de la minorité et 102,2 millions de dollars à l'appui de stratégies additionnelles pour l'apprentissage de la langue seconde.

Les fonds complémentaires

Outre le financement prévu à leur entente bilatérale, les provinces et les territoires peuvent se prévaloir de fonds complémentaires pour répondre à des priorités émergentes. Dans ce cas, des ententes distinctes peuvent être conclues avec certaines instances gouvernementales tout au long des quatre années.

Concrètement...

Voici quelques exemples de mesures mises en oeuvre par les provinces et les territoires dans le cadre des ententes nouvellement conclues :

Les programmes réguliers

- Soutien et encadrement des systèmes et de programmes d'enseignement
- Développement de programmes d'enseignement
- Formation et perfectionnement des enseignants
- Initiatives postsecondaires

Les stratégies additionnelles

- Francisation et mise à niveau linguistique
- Nouvelles approches d'enseignement de la langue seconde
- Services pédagogiques spécialisés pour permettre une amélioration des compétences en langue première ou en langue seconde
- Développement de ressources pédagogiques
- Recrutement de nouveaux enseignants
- Outils d'évaluation des compétences linguistiques

Les ententes intergouvernementales prévoient également des mécanismes de consultation avec les principaux intervenants du secteur de l'éducation et un cadre d'imputabilité qui permettra aux deux paliers de gouvernement de mieux communiquer au public les résultats de cette collaboration intergouvernementale renouvelée. Pour plus d'information sur les programmes de langues officielles de Patrimoine canadien, veuillez consulter le site Web suivant :

Ententes en éducation :

www.pch.gc.ca/progs/lo-ol/entente-agreement/education/index_f.cfm



CENTRES SCOLAIRES ET COMMUNAUTAIRES : NOUVEAUX INVESTISSEMENTS EN ATLANTIQUE



L'année 2006 est porteuse de bonnes nouvelles pour trois communautés francophones et acadiennes du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le ministère du Patrimoine canadien et les gouvernements de ces provinces ont en effet conclu deux ententes en mars dernier, témoignant de leur collaboration fructueuse dans le dossier des centres scolaires et communautaires (CSC). Ces ententes viennent en outre confirmer l'engagement sans équivoque du Ministère à l'égard des CSC en Atlantique.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Canada investit pas moins de 10 millions de dollars dans l'agrandissement de la composante communautaire du CSC Samuel-de-Champlain, à Saint-John, et du Centre communautaire Sainte-Anne, à Fredericton. Plusieurs activités pourront être mises en oeuvre grâce à ces nouveaux espaces, notamment dans le domaine de la petite enfance. Ces Centres continueront également d'assurer l'essor socio-culturel de ces communautés. Les rénovations devraient être terminées d'ici 2008.

À l'Île-du-Prince-Édouard, c'est un tout nouveau CSC qui verra le jour dans la région de Prince-Ouest, plus précisément à Tignish. Le gouvernement du Canada octroie un peu plus de 2,4 millions de dollars à la composante communautaire. On s'attend que la communauté puisse bénéficier de ce nouvel espace dès 2007. Une garderie et des salles pouvant accueillir diverses activités communautaires et culturelles sont au nombre des infrastructures qui seront bâties grâce à la contribution fédérale.



À l'occasion du lancement des travaux d'agrandissement du Centre communautaire Sainte-Anne, Josée Verner et Bernard Lord, premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick.

Les CSC font partie du paysage socio-culturel des communautés de langue officielle depuis près de 28 ans. Le Centre communautaire Sainte-Anne a été le tout premier en son genre. Depuis la construction de ce centre, en 1978, le Ministère a financé plus de 70 centres communautaires et culturels dans la plupart des régions du Canada. Une vingtaine de centres communautaires sont greffés à des institutions scolaires minoritaires. C'est le cas en Atlantique, où les gouvernements provinciaux financent la partie scolaire de ces établissements qui, en milieu minoritaire, jouent un rôle essentiel de catalyseur communautaire et de promoteur du français.

Pour informations, veuillez consulter le communiqué de presse au lien suivant : www.pch.gc.ca/newsroom.

Rendez-vous de des pratiques

C'est à l'occasion de l'Année de la francophonie canadienne, en 1999, que le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) organisait pour la toute première fois un lancement officiel des Rendez-vous de la Francophonie au sein de la fonction publique fédérale. Depuis, sous la responsabilité de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada (ancienne composante du SCT), l'activité n'a cessé de prendre de l'ampleur. Le *Bulletin 41-42* présente quelques pratiques exemplaires de collaboration interministérielle.

AGENCE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Lancement des Rendez-vous : un rendez-vous annuel !

Le comité organisateur se compose de représentants de plusieurs ministères. Bernadette Larrue, de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, y a toujours contribué. Selon elle, les francophiles sont de plus en plus nombreux à y participer. Ces dernières années, des apprenants de l'École de la fonction publique du Canada ainsi que des anglophones découvrent la francophonie canadienne en répondant à l'invitation des Rendez-vous.

Alors que le premier lancement accueillait un peu plus de 200 personnes à la Bibliothèque nationale, il en a attiré plus de 600 en 2006, au Musée canadien des civilisations. Au tout début, l'activité ne comportait qu'une heure de présentations et de spectacles formels. Aujourd'hui, cela est précédé d'une foire informelle où, pendant une heure, les gens circulent dans divers stands mis en place par certaines institutions fédérales.

Site Web : www.hrma-agrh.gc.ca/ollo/even/index_f.asp

PATRIMOINE CANADIEN

De concert avec la communauté

En 2006, le ministère du Patrimoine canadien était chef de file de l'organisation de la journée du 22 mars, qui soulignait la quinzaine des Rendez-vous de la Francophonie en Alberta. Le Ministère a collaboré étroitement avec le Conseil fédéral de l'Alberta ainsi qu'avec plusieurs autres institutions fédérales, dont Santé Canada, l'Agence du revenu du Canada, l'École de la fonction publique du Canada et Industrie Canada. Le comité organisateur, qui comprenait en outre des représentants de la communauté franco-albertaine, a permis une meilleure planification des diverses activités entourant les Rendez-vous de la Francophonie.

Une telle collaboration permet des échanges informels entre organismes communautaires et fédéraux qui amène une meilleure communication entre les deux parties. Selon Ginette Taylor, fonctionnaire à Patrimoine canadien, « ça fait partie de notre mandat de favoriser ce genre d'échange et de collaboration, et c'est une partie du travail qui est très agréable. Pour moi, il allait de soi de faire participer des représentants de la communauté à la journée du 22 mars, puisque le but de cette journée était de promouvoir la culture francophone. »

la Francophonie :

s exemplaires

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

Une journée pour mieux connaître la culture francophone

Le 20 mars, Journée internationale de la Francophonie, des centaines d'employés de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont pris part aux multiples activités :

- Des représentants du Bureau de la traduction étaient là pour présenter *Le Coin linguistique*, *TERMIUM*, *Le guide du rédacteur* et plusieurs autres outils bilingues que peuvent utiliser les employés du Ministère.
- À l'heure du midi, on a pu écouter la musique d'artistes francophones canadiens ou regarder *La Grande Séduction*, un film québécois sous-titré en anglais.
- Des affiches donnaient des renseignements sur la culture francophone de chaque province et territoire, notamment sur certains personnages connus sur la scène internationale.
- Des employés chanceux ont gagné des prix de présence dont des billets pour de nombreux musées de la région de la Capitale nationale et des outils linguistiques offerts par le Bureau de la traduction.

*Texte de Rosie Westwood,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*

LA FRANCOPHONIE SELON DIANA

La **Francophonie**, c'est de la musique dans la voix et de la chaleur dans les mots;
Des chansons qui sonnent et qui résonnent au rythme de ses accents
et de ses couleurs.

La **Francophonie**, c'est de la bonhomie et de l'amitié qui voyagent entre terre et mer;
De la chaleur sous le soleil ou enfouie dans la neige sous un ciel éclatant;
La tradition, l'entraide et le partage;
Des liens fortement enracinés, une parenté, et une fierté qui nous définissent.

La **Francophonie** est rassembleuse et embrasse généreusement tous ceux
et celles qui veulent se laisser caresser par ses images et ses sonorités.

La **Francophonie**, c'est la persévérance d'un peuple qui voit grand et qui en dit long.



*Extrait du discours de Diana Monnet, vice-présidente de la
Direction des langues officielles à l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada,
lors du lancement des Rendez-vous de la Francophonie 2006 au sein de la fonction publique*

Une politique à Santé Canada appuyant les communautés en milieu minoritaire : un exemple à suivre

À u mois d'avril 2003, à peine un mois après la publication du Plan d'action du gouvernement du Canada pour les langues officielles, la haute direction de Santé Canada demandait à ses fonctionnaires d'élaborer une politique qui favoriserait l'accès équitable aux activités, aux programmes et aux projets du Ministère dans les communautés de langue officielle. Après un été de consultations et une année de travail assidu, Santé Canada adoptait, le 1er décembre 2004, la Politique pour appuyer les communautés de langue officielle en milieu minoritaire.

Communiquer et répondre aux besoins

L'énoncé de politique se lit comme suit :

Les directions générales et les bureaux régionaux de Santé Canada dont les programmes, les projets, les activités ou les services sont associés à des activités publiques, doivent contribuer activement à promouvoir le développement des communautés de langue officielle en milieu minoritaire, en respectant l'intention du législateur exposée dans la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Cette politique s'applique à toutes les directions générales et bureaux régionaux de Santé Canada. Elle a été élaborée afin de s'assurer de respecter les engagements de la partie VII de la Loi et de répondre aux besoins exprimés par les communautés. Elle découle aussi de la priorité accordée par le gouvernement fédéral à l'accessibilité des soins de santé au pays.

Cette politique se détaille en cinq lignes directrices tout en étant assortie d'une souplesse suffisante pour tenir compte du contexte et des contraintes particulières de chaque région du pays :

- Sensibiliser activement et concrètement le personnel du Ministère aux besoins des communautés et aux engagements du gouvernement en vertu de la partie VII de la Loi.
- Faire appel au Bureau d'appui aux communautés de langue officielle dès le début de l'élaboration

des politiques, programmes, documentations, lettres d'appel et lignes directrices pour s'assurer de tenir compte de ces engagements.

- Consulter les communautés au moment de la création ou de la révision des programmes de subventions et de contributions et les inclure aux demandes de propositions.
- Travailler en collaboration avec les communautés et, au besoin, leur offrir un soutien technique et des conseils pour répondre plus efficacement aux demandes de propositions.
- S'assurer que les demandes de propositions de programmes ou services destinés au public exigent la compréhension du contexte des communautés de langue officielle incluses dans la population ciblée et une explication de la façon dont le projet satisfera aux exigences relatives aux langues officielles et aux besoins des communautés. La grille d'analyse des propositions doit comprendre une section traitant de cette exigence.

Suivre les progrès

Les directions générales, bureaux régionaux et agences de Santé Canada doivent faire état des activités et des progrès réalisés dans le cadre de cette politique dans le *Rapport des réalisations ministérielles pour la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles*, que le ministre soumet annuellement au ministre du Patrimoine canadien.

Une évaluation formelle de cette politique est prévue pour sa troisième année de mise en œuvre. Le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle pourra alors déterminer son efficacité du point de vue de l'orientation des activités et des programmes ministériels. Un comité ministériel l'assistera dans cette tâche.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le Bureau d'appui aux communautés de langue officielle au (613) 957-8987.

TRONÇON 2003-2005 DE L'AUTOROUTE DES FRANCOMMUNAUTÉS VIRTUELLES : TROIS, DEUX, UN... À VOS SOURIS!

Marie Tremblay
Industrie Canada

Le programme Franccommunautés virtuelles, d'Industrie Canada, est heureux d'annoncer le parachèvement du quatrième tronçon de son autoroute virtuelle!

Ce programme a pour mission d'aider les collectivités francophones et acadiennes du Canada à participer pleinement à l'économie du savoir en leur permettant de se brancher à l'inforoute et d'utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) pour leur développement économique communautaire.

L'aventure vous intéresse? Installez-vous devant votre ordinateur et suivez l'itinéraire. Ne prenez pour bagage que votre clavier et votre curiosité. Pas besoin de boucler votre ceinture!

Notre première halte propose aux friands des achats en ligne de découvrir une formule tout à fait inédite du commerce électronique, unique au Canada. Francoboutique (www.francoboutique.ca) est un site offrant une vitrine sur des entrepreneurs canadiens dont l'éventail de produits et de services pourrait vous surprendre. Il abrite notamment le Portail des métiers d'art acadiens (www.metiersdartacadiens.ca), qui vous permettra de faire une délicieuse pause dans le temps, de sortir de l'oubli les gestes d'antan et de réveiller en vous des talents artistiques cachés.

La santé et l'éducation vous intéressent plus particulièrement? Le nouveau tronçon propose plusieurs arrêts intéressants s'adressant tant aux étudiants qu'aux enseignants de tous les niveaux. Citons notamment Vecteur (www.vecteur.ca), un recueil de ressources pédagogiques, et Enpairs (www.enpairs.ca), une voie d'accès aux ressources pédagogiques qu'offrent les nouvelles technologies de l'information.

Saviez-vous qu'il existe un village santé au Canada? Non? Oh que oui! Et il se trouve dans les Maritimes, plus précisément dans la Péninsule acadienne. Facile de le trouver, il suffit de poursuivre votre route jusqu'à l'adresse suivante : www.cybervillagesante.cipanb.ca.

Si vous avez une passion pour la généalogie ou l'histoire, faites un relais au portail Histoire de la Mauricie (www.histoire-mauricie.ca). Vous plongerez au cœur d'un passé dont l'histoire a trop longtemps été réservée aux seuls initiés.

Ce ne sont là que quelques exemples des nombreuses haltes du tronçon 2003-2005 de l'autoroute des Franccommunautés virtuelles. Consultez le site Web des Franccommunautés virtuelles (www.francommunaut.es.ca) pour tout savoir sur le concours qui sera lancé en vue de la construction du tronçon 2006-2008 de cette autoroute des plus dynamiques!

Pour plus de renseignements, communiquez avec Guy Parent, Franccommunautés virtuelles, (613) 991-4657.

COMMUNACTION : UN GUICHET UNIQUE VIRTUEL

Anne-Marie Demers
Industrie Canada

« *CommunAction.ca*, c'est mon outil quotidien », lance Michel Hall, conseiller régional d'Industrie Canada pour la mise en œuvre de l'article 41 (région de Québec). « Je consulte sa section *Quoi de neuf* tous les matins pour me tenir au courant des nouveautés dans le domaine des langues officielles et je m'en sers régulièrement pour aider mes clients de la communauté minoritaire anglophone à accéder aux programmes et services dont ils ont besoin. »

Lancé en mars 2003, *CommunAction.ca* est un centre de ressources virtuel qui a

pour but premier d'aider les communautés de langue officielle en situation minoritaire à trouver rapidement les programmes et services du gouvernement du Canada appuyant le développement économique et local. Industrie Canada en est le maître-d'œuvre, en collaboration avec les quatre organismes de développement régional que sont FedNor, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

CommunAction.ca inclut également une foule de programmes et de services

d'autres ministères, comme le Partenariat rural canadien et Infrastructure Canada. On peut effectuer des recherches simples ou avancées selon les critères du thème, de la région et de la clientèle.

« Un outil super et facile d'accès, qui m'aide à servir mes clients d'une façon vraiment horizontale », conclut Michel Hall.

Pour information, contactez l'équipe de l'Article 41 - Langues officielles à Industrie Canada au : (613) 954-2783.

Un appui de taille aux communautés rurales de l'Atlantique

Pierrette Williams

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Depuis l'été 2005, les communautés de langues officielles en situation minoritaires de l'est du pays ont accès à un nouveau programme, le Fonds des collectivités innovatrices (FCI). Ce programme de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique met l'accent sur les investissements qui créent des emplois, établissent un partenariat ou des liens avec la collectivité rurale et lui ouvrent un éventail de possibilités économiques et sociales à long terme.

Le FCI s'appuie sur les points forts des collectivités et fournit les outils nécessaires pour cerner les occasions de croissance économique durable. Assorti d'un budget de 175 millions de dollars sur cinq ans, le programme a pour but de :

- développer des secteurs industriels concurrentiels, productifs et stratégiques;
- renforcer l'infrastructure communautaire des collectivités rurales; et
- investir dans des projets qui améliorent la capacité des collectivités de relever les défis en matière de développement économique, et de tirer profit de leurs forces, de leurs atouts et des possibilités qui se présentent.

À titre d'exemple, le Village de Balmoral a reçu un montant de 85 846 \$ pour mettre sur pied un centre d'affaires. Les entreprises de la région pourront y organiser des réunions, des conférences, ou de la formation. Un accès Internet à haute vitesse sera également à la disposition des gens d'affaires.

Pour être admissibles à un financement, les bénéficiaires doivent rencontrer certains critères. Plus de détails dans le site Web de l'Agence : www.apeca.gc.ca.

Symposium de l'Atlantique : la partie VII de la Loi sur les langues officielles à l'ordre du jour!

C'est à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, les 16 et 17 mai 2006, que se déroulait le Symposium de l'Atlantique sur la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Environ 165 personnes y ont participé, venues de partout en Atlantique et même de la capitale nationale.

Des sujets chauds

Le comité organisateur était formé de membres des quatre conseils fédéraux, et le Conseil fédéral de l'Île-du-Prince-Édouard était l'hôte du Symposium. L'objectif du forum était « l'épanouissement et le développement des communautés », et visait à sensibiliser la fonction publique fédérale de la région à comprendre quel rôle elle peut y jouer.

On a donc examiné les retombées de l'adoption du projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*. Ces retombées sont concrètes, puisque chaque institution fédérale a désormais l'obligation de prendre des « mesures positives » afin de mettre en œuvre les engagements du gouvernement prévus à la partie VII de la LLO. En outre, la partie VII est maintenant exécutoire, c'est-à-dire que les obligations qui y sont énoncées peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux.

De multiples conférenciers

Plusieurs conférenciers sont venus clarifier la lettre et l'esprit de la Loi. On s'est aussi questionné sur les nouvelles obligations des ministères et agences en région, sur le rôle de coordination et d'évaluation de Patrimoine canadien, sur les suites à donner à l'évaluation de mi-parcours du Plan d'action pour les langues officielles.

On a également discuté en ateliers des formes que pourraient prendre les consultations des communautés minoritaires, de l'utilisation du cadre d'imputabilité du Plan d'action et des façons d'appliquer la « lentille 41 » (point de vue de la partie VII) aux processus décisionnels. Les participants ont enfin échangé sur les mesures positives que pourraient emprunter les ministères et agences du gouvernement fédéral pour contribuer à l'épanouissement des collectivités minoritaires et à la promotion des langues française et anglaise.

Satisfaction élevée

L'intensité de la participation a été remarquable. À l'issue de deux journées de grande écoute, de discussions animées et de remue-méninges, les participants ont conclu qu'il fallait s'imprégner des tenants et des aboutissants de la partie VII de la LLO en région. Aussi, a-t-on jugé qu'il fallait sensibiliser davantage les fonctionnaires publics régionales, notamment les hauts fonctionnaires, aux moyens de la mettre en œuvre, dans leur région, avec leurs communautés.

Un rapport final sera publié sous peu où le comité organisateur présentera les recommandations et résultats du Symposium aux quatre conseils fédéraux de l'Atlantique à l'automne.

Veillez consulter les documents du Symposium sur le site Web du Conseil fédéral de l'Île-du-Prince-Édouard : www.peifc-cfipe.gc.ca.



Les minorités de langues officielles, leurs médias et leur vitalité communautaire

Les 16 et 17 mars 2006 s'est tenu à Montréal un symposium ayant pour thème : *Les médias, la gouvernance et les minorités de langues officielles au Canada*. Organisé par l'Association d'études canadiennes, le Symposium a profité de l'appui de plusieurs partenaires dont l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, le Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton et le *Quebec Community Groups Network*.

Pour les quelque 80 universitaires, chercheurs, leaders communautaires, journalistes et représentants des médias, l'objectif consistait à cerner les défis qui se posent aux médias minoritaires de langue officielle, notamment dans la manière de desservir les communautés dans lesquelles ils évoluent et auxquelles ils s'adressent.

Les organisateurs du Symposium avaient retenu la formule des tables rondes et des ateliers pour encourager la réflexion et la discussion. Les thèmes étaient aussi variés que le rôle des médias en milieu minoritaire, les priorités et stratégies de définition de communautés de lecteurs et les médias comme outil de rapprochement avec la communauté majoritaire.

Les médias doivent être présents

L'équipe de recherche de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles (DGPALO) de Patrimoine canadien a présenté les résultats préliminaires d'une analyse de quelques questions tirées de sondages d'opinion publique réalisés entre 2002 et 2005.

Ces résultats démontrent que l'ensemble des membres des communautés de langues officielles en situation minoritaire sélectionnées considèrent que les médias jouent un rôle important pour favoriser l'accès aux manifestations artistiques et culturelles de leur région.

Parmi les différentes sources médiatiques, on considère généralement que le journal communautaire est l'outil le plus important. Toutefois, le niveau de satisfaction cache certaines disparités régionales. Une analyse des

opinions de plus de 3 000 Anglo-Québécois révèle, entre autres, que le niveau de satisfaction face aux différentes sources médiatiques diminue considérablement lorsque l'on s'éloigne des grands centres urbains (Montréal, Laval, Gatineau).

Créer des liens et s'épauler

Ce rassemblement a grandement contribué à tisser des liens entre les membres des communautés anglophones du Québec et des communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec. De plus, la présence de représentants de la presse écrite, de la radio et de la télévision a favorisé le développement d'alliances et de partenariats pour mieux servir les communautés minoritaires.

Grâce aux discussions, les participants saisissent maintenant mieux les réalités propres aux deux communautés minoritaires telles : l'accessibilité aux médias, le profil des lecteurs, le rôle des médias en tant que moyen d'information et outil de gouvernance, les défis et les besoins particuliers aux deux communautés minoritaires. Bref, tout l'exercice aura contribué à améliorer la compréhension du rôle des médias en milieu minoritaire.

Pour plus d'information : Martin Durand, équipe de recherche de la DGPALO, (819) 994-1917.

Information :

Association d'études canadiennes
1822 A, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3H 1E4
Téléphone : (514) 925-3094
Télécopieur : (514) 925-3095
Site Web : www.acs-aec.ca

Le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) est une initiative de Patrimoine canadien, lancée en juin 2000 et dotée d'un budget annuel de 5 M \$, qui accorde un financement complémentaire à celui des institutions fédérales désireuses d'appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Au 31 mars 2006, Patrimoine canadien avait signé 18 protocoles d'entente avec 17 institutions fédérales. Ces protocoles ont généré un investissement de 37 M \$ de la part des institutions fédérales, de 22 M \$ de Patrimoine canadien et de 16 M \$ d'autres sources, pour un effet de levier de 75 M \$ pour les cinq premières années de l'initiative.

www.patrimoinecanadien.gc.ca/piclo

LE PICLO À L'OEUVRE

Les courtes dramatiques *Embargo* et *Louez un mari* seront produites pour la télévision

Jeanine Basile

Téléfilm Canada

Téléfilm Canada, Radio-Canada et l'Office national du film du Canada (ONF) ont annoncé cet hiver la production de deux courtes dramatiques dans le cadre de l'édition 2005-2006 du concours issu du Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO). *Embargo* et *Louez un mari* proviennent respectivement de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Ce concours en est à sa deuxième édition. Il a été conçu pour offrir aux producteurs, aux auteurs et aux réalisateurs francophones oeuvrant à l'extérieur du Québec la possibilité de perfectionner leurs compétences en production dramatique télévisuelle. Il vise en outre à élargir le bassin de créateurs francophones dans les provinces autres que le Québec.

Le jury, composé de représentants de Téléfilm Canada, de Radio-Canada et de l'ONF, a dû choisir cette année parmi cinq projets répondant aux critères de sélection et témoignant du talent de la relève francophone canadienne.

Embargo, scénario et réalisation de Jocelyn Forgues (Moose Creek), Productions R. Charbonneau (Ottawa)

Marc Ladouceur, propriétaire d'une ferme bovine, a pris la relève de son père. Mais en cette fin d'été, les choses ne vont pas très bien pour les éleveurs de bovins au Canada. Décisions de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, embargo des États-Unis sur le bœuf canadien, tout joue en leur défaveur. Les agriculteurs se mobilisent, mais pendant ce temps, à la ferme Ladouceur, les dettes s'accumulent et Marc voit son mariage avec Julianne battre de l'aile. Une solution est-elle envisageable?

Louez un mari, scénario de Gracia Couturier (Moncton), réalisation de Jean-Claude Caprara (Ottawa), De Bellefeuille Productions (Moncton)

Désireux de trouver l'âme sœur, ou à tout le moins une jeune femme pour l'accompagner au mariage de son ex, Maurice se fait embaucher par une agence de services à domicile, convaincu que cette position lui permettra de rencontrer la candidate idéale. De déceptions en élans d'enthousiasme, Maurice vivra bien des soubresauts avant de découvrir que ce que l'on cherche se trouve parfois tout près de nous.

Tout comme les deux courtes dramatiques issues de la première année du concours, *Rébut* et *Un bon gars*, ces deux nouvelles dramatiques seront diffusées à Radio-Canada. Téléfilm Canada participe à ce projet à titre d'investisseur et l'ONF contribue comme producteur associé. La contribution de chacun des organismes est jumelée à une somme complémentaire provenant du ministère du Patrimoine canadien.

Prix Léon du Leadership de la Commissaire aux langues officielles



C'est M. Alan Latourelle, directeur général de l'Agence Parcs Canada, qui a remporté le Prix Léon du Leadership de la Commissaire aux langues officielles pour l'année 2005-2006.

Depuis l'entrée en fonction de M. Latourelle en 2002, l'Agence a déployé de nombreux efforts pour bien intégrer les langues officielles dans son fonctionnement opérationnel et promouvoir la dualité linguistique canadienne.

Comme bel exemple de ses nombreuses pratiques exemplaires, Parcs Canada a pour politique de désigner tous ses postes de haute direction comme étant des postes bilingues. En termes de dualité linguistique, l'Agence a mis en place un programme intitulé « Parcs Canada dans vos écoles », qui cherche à doter les enseignants de partout au pays d'outils pédagogiques pour faciliter l'enseignement sur les aires patrimoniales gérées par l'Agence. Elle a aussi saisi l'occasion que lui a fournie, en 2004, le 400^e anniversaire de l'arrivée de colons français au Canada en créant un plan de leçons pour les jeunes du secondaire afin d'encourager chez eux une meilleure connaissance des personnes, des événements et des lieux d'importance historique nationale liés à la présence française au Canada.

Pour prendre connaissance du programme « Parcs Canada dans vos écoles », visitez le site Web : www.pc.gc.ca/apprendre-learn/prof/index_f.asp.

« Le Cornouiller d'or » remis à une fonctionnaire de Patrimoine canadien

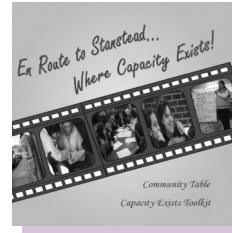
Le prix « Le Cornouiller d'or » de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) rend hommage aux fonctionnaires ayant contribué de façon exceptionnelle au développement de la francophonie de cette province. Cette année, il a été remis à M^{me} Nicole Laplante, agente de programme au ministère du Patrimoine canadien.



Yseult Friolet, Directrice générale de la FFCB, avec Nicole Laplante

M^{me} Laplante vit à Vancouver depuis 1980 et a joint l'équipe des langues officielles de Patrimoine canadien en 1998. Depuis, la FFCB et l'ensemble des associations franco-colombiennes ont pu compter sur sa collaboration remarquable, ses conseils judicieux et son appui continu à la communauté. M^{me} Laplante a notamment fait partie du Comité de gestion de l'Entente Canada-communauté de 1998 à 2005 et a été membre de l'équipe de Patrimoine canadien pour le renouvellement de la deuxième Entente Canada-communauté. Félicitations à notre collègue, Nicole Laplante!

En route vers Stanstead, où les ressources abondent !



En mai 2006, la Table communautaire du Comité national de développement des ressources humaines pour les communautés

minoritaires anglophones du Québec, en association avec le comité d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC) des Cantons de l'Est, a lancé la trousse *Capacity Exists*. Financé par Ressources humaines et Développement social Canada, cet outil a été conçu à l'intention des communautés pour favoriser les échanges et les initiatives en matière de développement local. La trousse contient un guide de facilitation, une présentation connexe et un enregistrement vidéo qui décrit l'appui donné par le CEDEC des Cantons de l'Est au processus de renforcement des capacités d'un groupe de femmes dans le cadre d'un programme d'employabilité local, *Tools for Life Stanstead*. Le CEDEC offre du soutien aux femmes alors que ces dernières apprennent à organiser et à tenir un forum public, ainsi qu'à développer les compétences qui leur permettront de s'investir dans la communauté et d'augmenter leurs chances de se trouver un emploi.

Dans une perspective de renforcement des capacités, les CEDEC encouragent les communautés de langue anglaise du Québec à envisager leurs compétences et leur savoir considérables comme le fondement du développement économique communautaire. Pour consulter le guide, visitez le site Web (anglais seulement) : www.buildingcommunities.ca/ct/fr/publications.htm.



Un programme novateur au service des Franco-Terre-Neuviens

Grâce à un service d'information « itinérant », les résidents francophones de la péninsule de Port-au-Port ont maintenant accès, dans leur langue, à de l'information sur une foule de programmes et services fédéraux. Depuis mars 2006, un agent bilingue du bureau de Stephenville de Service Canada offre un service d'information à La Grand'Terre (Mainland). Comme il y a là un site du Programme d'accès communautaire établi par Industrie Canada, il est facile d'orienter et de conseiller les gens souhaitant se renseigner par le biais d'Internet.

Ce nouveau service « itinérant » est un projet pilote d'un an mis sur pied à l'initiative du Comité des langues officielles du Conseil fédéral de Terre-Neuve-et-Labrador. Il résulte de consultations communautaires menées dans la péninsule à l'automne 2003. Plusieurs communautés francophones existent dans cette région, leurs origines remontant au 17^e siècle. Les trois communautés que sont L'Anse-à-Canards (Black Duck Brook), La Grand'Terre (Mainland) et Cap St-Georges (Cape St. George) comptent chacune de 200 à 300 Franco-Terre-Neuviens.

La principale requête formulée lors des consultations avait trait à l'accès à un représentant du gouvernement fédéral pouvant offrir des services d'information en français. Un comité consultatif composé de représentants de divers ministères et agences a étudié et recommandé divers modèles de service, partant du principe qu'il serait essentiel que de nombreux ministères travaillent en collaboration.

Sept autres ministères et agences y ont contribué financièrement en plus de siéger au comité directeur qui oriente le déroulement du projet. La communauté franco-terre-neuvienne accueille à bras ouverts ce projet novateur et prometteur, qui profite de l'appui sans faille du Conseil fédéral de Terre-Neuve-et-Labrador.

Pour information, veuillez consulter le site Web du Conseil fédéral de Terre-Neuve-et-Labrador: www.nlfc-cftnl.gc.ca.

Premiers Rendez-vous de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse

Le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDÉNÉ) et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) ont remporté un vif succès avec leur toute première mouture des Rendez-vous de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse le 10 mars 2006.

Invités d'honneur, le sénateur Gerald Comeau et la directrice générale de l'Office des affaires acadiennes, Mme Vaughne Madden, ont lancé officiellement les Rendez-vous avec près d'une centaine de leaders communautaires de toute la province. C'était pour eux l'occasion d'alimenter leur volonté d'établir des partenariats et leur engagement envers la communauté et les multiples partenaires susceptibles d'appuyer le développement global de la communauté acadienne.

L'un des éléments clés issus de ces Rendez-vous est l'enrichissement du plan de développement global élaboré par le CDÉNÉ et la Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse (FéCANE). Le succès a été tel qu'on souhaite répéter l'événement annuellement.

Enrichissement du plan de développement global

Le Plan de développement global intègre deux plans, l'un élaboré par le CDÉNÉ et l'autre par la FéCANE. Le premier, un plan de développement économique communautaire, découle d'une série de cinq forums communautaires et de sondages réalisés dans toute la province par le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE), projet prioritaire du CDÉNÉ. L'autre, un plan d'intégration et de développement culturel, découle d'une série provinciale de forums publics.

Le Plan de développement global 2006-2009 de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse comporte six secteurs : Arts et culture, Économie et employabilité, Éducation et formation continue, Communication et technologie, Juridico-politique et Santé et mieux-être. Ce nouvel enrichissement du plan ouvre la voie à une meilleure focalisation sur les grands objectifs de chaque secteur et permet de franchir un pas de plus dans leur réalisation.



INITIATIVES RÉGIONALES



Nouvelle voie de communication interministérielle

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA) organisait en février 2006 une rencontre interministérielle avec Patrimoine canadien.

D'une part, on souhaitait ainsi offrir une formation reliée aux rôles et responsabilités des coordonnateurs régionaux des langues officielles à l'APÉCA en ce qui a trait à l'article 41. D'autre part, la rencontre devait servir de forum d'échange entre ces derniers et les agents de Patrimoine canadien qui s'occupent de concertation interministérielle en Atlantique et au national.

Il s'agissait de la première rencontre de ce genre en Atlantique, et les participants ont réitéré l'importance d'établir un dialogue continu et proactif entre les deux ministères. Les discussions ont permis de cerner les défis que les deux organisations ont en commun et, surtout, de dégager des pistes de collaboration pour appuyer les communautés francophones de la région de façon plus efficace.

Cette rencontre fructueuse s'inscrit dans l'engagement du gouvernement fédéral à favoriser l'épanouissement des minorités francophones du Canada et à appuyer leur développement.

Santé et services sociaux : Accessibilité en langue anglaise

Le *Community Health and Social Services Network* (CHSSN) tenait en février 2006 sa sixième Conférence annuelle sur l'accessibilité des services de santé et des services sociaux en langue anglaise au Québec.

La conférence avait pour thème « Créer des liens ». Elle accueillait plus de 200 participants représentant les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les organisations régionales et locales membres du CHSSN. L'objectif était de dégager des stratégies et des modèles pour favoriser la santé et le bien-être des communautés anglophones dans la nouvelle réalité du réseau québécois de la santé et des services sociaux.

Les travaux ont porté sur diverses recherches et données démographiques concernant les communautés anglophones. On a aussi examiné des projets novateurs et exploré des stratégies visant à maintenir le niveau d'investissement actuel et à améliorer l'accès aux services en langue anglaise. En atelier, on a notamment parlé de ressources communautaires et de réseaux locaux de service, de réorganisation des services à Montréal, de déterminants de la santé, d'économie sociale, de stratégies de formation linguistique et du maintien en fonction des ressources humaines, du rôle des médias en matière de santé et de services sociaux et du rôle de l'école. Les discussions ont été intenses et des liens intéressants se sont créés.

Cette conférence s'inscrit dans les retombées du Plan d'action pour les langues officielles. Elle a été rendue possible par le financement de Santé Canada, de l'Agence de santé publique du Canada et des Programmes d'appui aux langues officielles (volet Vie communautaire) de Patrimoine canadien. Le rapport de conférence est accessible en ligne à www.chssn.org.

Réunion annuelle des intervenants et intervenantes francophones dans le secteur de la justice

La réunion annuelle des intervenants et intervenantes francophones dans le secteur de la justice pour la province de l'Ontario a eu lieu à Toronto du 1^{er} au 3 mars 2006.

Une réception de bienvenue marquait le lancement officiel des deux journées, qui accueillait des représentants de la communauté et d'organisations provinciales et fédérales œuvrant dans le domaine de la justice. Ce fut l'occasion d'annoncer le renouvellement du protocole d'entente entre organismes provinciaux et communautaires sur la Stratégie de la police provinciale.

La rencontre comprenait par ailleurs deux volets : une consultation communautaire sur les besoins dans le domaine de services de justice en français et une validation des résultats préliminaires de



INITIATIVES RÉGIONALES

L'étude intitulée *État des lieux, les services en français dans le domaine de la Justice en Ontario*. Les résultats seront élaborés durant l'année 2006 par l'équipe de chercheurs de l'Université d'Ottawa responsable de l'étude.

En bout de ligne, la rencontre a fourni l'occasion de tisser des liens, de clarifier les enjeux particuliers en matière de services de justice pour la communauté francophone, et de promouvoir les programmes de Justice Canada pouvant répondre aux besoins de la communauté.

Pour plus de renseignements : Adel Ghié au (613) 954-3723.

Coalition pour la promotion de la langue française et de la culture francophone en Saskatchewan



L'Assemblée communautaire fransaskoise est initiatrice et administratrice d'une coalition qui compte faire la promotion d'une image dynamique, inclusive et moderne de la langue et de la culture française en Saskatchewan. L'objectif de la Coalition est d'éveiller l'intérêt des citoyens de la province aux nombreux avantages d'apprendre le français et de participer à la culture francophone.

La Coalition regroupe les secteurs communautaire, gouvernemental et privé. Elle a élaboré un plan qui, au cours des cinq prochaines années, l'amènera à :

- Créer des partenariats;
- Coordonner les efforts de communication;
- Élaborer et mettre en place des stratégies de communication communes, notamment :
 - des représentations auprès de groupes d'intérêts;
 - une campagne de relations avec les médias;
 - une campagne de promotion; et
 - un marketing personnalisé.

Le coup d'envoi de la campagne de promotion et de valorisation a été donné en mars 2006 dans le cadre de Francofièvre. Cette manifestation culturelle d'envergure réunissait 1 500 jeunes francophones et francophiles de la Saskatchewan lors d'un concert mettant en vedettes talents locaux et groupes de renom (Projet Orange, Les Respectables). Francofièvre visait à accroître la fierté des jeunes face à l'utilisation de la langue française et à faire découvrir la communauté francophone.

Forum sur les langues officielles



C'est sous le thème « Saisir le moment » qu'une soixantaine de personnes se sont réunies en avril 2006, à Edmonton, pour un forum sur les langues officielles.

Organisé par le Réseau interministériel des coordonnateurs de langues officielles et le Conseil fédéral de l'Alberta, le forum visait à faire le point sur les répercussions des modifications apportées récemment à la *Loi sur les langues officielles* avec l'adoption du projet de loi S-3.

Plusieurs conférenciers avaient accepté l'invitation du comité organisateur. Ils ont tracé le contexte des modifications à la Loi, parlé de leurs effets dans un milieu de travail unilingue et des implications pour le processus d'embauche à la fonction publique. Ils ont expliqué les modifications et cerné leurs répercussions pour la mise en oeuvre de la partie VII de la Loi.

Le taux de participation a été exceptionnel. Coordonnateurs de langues officielles, professionnels des ressources humaines, agents de programmes et superviseurs composaient principalement l'auditoire, qui s'est dit très satisfait de la journée. Le forum a permis à la fois de répondre aux interrogations et de nourrir l'enthousiasme de gens qui s'intéressent au domaine des langues officielles. Un succès sur toute la ligne!